

La moitié des personnes en situation de handicap sont aidées, essentiellement par leurs proches

En Ile-de-France, 46 % des personnes en situation de handicap sont aidées, le plus souvent par un proche. L'âge et l'état de santé influent fortement sur le fait de recourir ou non à une aide. L'aide apportée par un professionnel reste minoritaire, mais s'accroît avec l'âge. Près d'un tiers des personnes en situation de handicap touchent au moins une allocation ou une prestation au titre de leur handicap. Les personnes percevant une aide financière sont aussi celles qui sont le plus aidées dans leur vie quotidienne. L'aide d'un proche est principalement effectuée par un cohabitant, le plus souvent une femme. Les aidants professionnels comme les aidants de l'entourage interviennent le plus souvent pour des tâches ménagères.

Nathalie Augustine (Insee Ile-de-France)

En 2008, près de 1 300 000 Franciliens de plus de 20 ans vivant en ménage ordinaire déclarent un handicap (ressenti, identifié ou reconnu). Parmi eux, 54 % ne reçoivent aucune aide de la part de leurs proches ou de professionnels (aide à domicile, auxiliaire de vie, aide-soignant ou kinésithérapeute). À l'inverse, 46 % reçoivent une aide qui peut être de nature très diverse : matérielle, financière, morale ou une aide pour les tâches de la vie quotidienne. Ainsi, 41 % sont aidés par leurs proches (conjoint, enfant, ami), parfois accompagnés d'un professionnel. Seules 5 % des personnes en situation de handicap ne reçoivent une aide que d'un professionnel (*figure 1*).

Les personnes non aidées sont plus jeunes et plus fréquemment en couple que les personnes aidées : 61 % sont âgées de 20 à 59 ans et 57 % vivent en couple. Parmi elles, seulement 4 % souhaiteraient recevoir une aide.

Le recours à une aide augmente avec l'âge de la personne en situation de handicap

Les personnes âgées en situation de handicap sont plus fréquemment aidées que les plus jeunes. Ainsi, 72 % des personnes

âgées de 75 ans ou plus sont aidées par un proche ou un professionnel alors que 38 % des moins de 60 ans le sont (*figure 2*).

Le recours à l'aide est ainsi étroitement lié à la perte d'autonomie, à la dépendance. Avec l'âge, la situation familiale peut évoluer (perte du conjoint), les conditions de logement deviennent moins adaptées et les difficultés financières peuvent s'aggraver...

L'aide apportée par un professionnel, seul ou en accompagnement d'un proche, prend en charge de plus en plus les soins des personnes âgées. Au-delà de 75 ans, 40 % des Franciliens en situation de handicap se font aider par un professionnel (seul ou en accompagnement d'un proche) et 30 % par un proche uniquement.

Les femmes représentent sept personnes en situation de handicap sur dix après 70 ans. Elles sont en effet plus nombreuses dans ces âges du fait d'une espérance de vie plus élevée que les hommes. À partir de 70 ans, les femmes sont plus fréquemment aidées que les hommes : respectivement 61 % contre 48 %. Précisément, 59 % d'entre elles bénéficient d'une aide venant de leurs proches, éventuellement accompagnés par un professionnel (contre 40 % pour les hommes) et 69 % d'une aide professionnelle,

seule ou accompagnée par un proche (contre 31 % pour les hommes).

L'état de santé perçu de la personne en situation de handicap influe fortement sur le fait de recourir à une aide et sur la nature de l'aide

Parmi les personnes déclarant un handicap ressenti, identifié ou reconnu, deux sur dix déclarent être en mauvaise, voire très mauvaise santé, et quatre sur dix jugent leur état de santé comme étant « moyen ».

L'état de santé ressenti joue fortement sur le fait de recourir ou non à une aide. Ainsi, 70 % des personnes en situation de handicap se percevant en mauvais état de santé sont aidées contre 28 % de celles qui se déclarent en bonne santé (*figure 3*).

Plus d'un quart des personnes se déclarant en mauvaise santé bénéficient d'une aide mixte (assurée par un proche et un professionnel) ou de l'aide seulement d'un professionnel contre seulement 17 % en moyenne pour l'ensemble des personnes en situation de handicap. L'aide fournie exclusivement par un professionnel ne concerne que 4 % des personnes se déclarant en mauvais état de santé contre 9 % parmi celles se déclarant en état de santé moyen.

1 600 000 Franciliens en situation de handicap sont aidés par un proche ou un professionnel

Origine de l'aide à la personne en situation de handicap

	Aidés par des proches	Aidés par un professionnel	Aide mixte (proche et professionnel)	Ensemble des personnes aidées	Personnes ne recevant aucune aide	Ensemble des personnes en situation de handicap
Effectif	374 100	67 200	152 800	594 100	690 000	1 284 100
%	29	5	12	46	54	100

Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

L'aide d'un proche est très fréquente pour les personnes se percevant en mauvais état de santé, même si elle s'accompagne plus souvent d'une aide professionnelle. Les deux tiers de ces personnes sont aidées par leur entourage.

Plus l'état de santé ressenti d'une personne en situation de handicap est mauvais, plus l'aide exercée par un proche (seul ou accompagné par un professionnel) augmente.

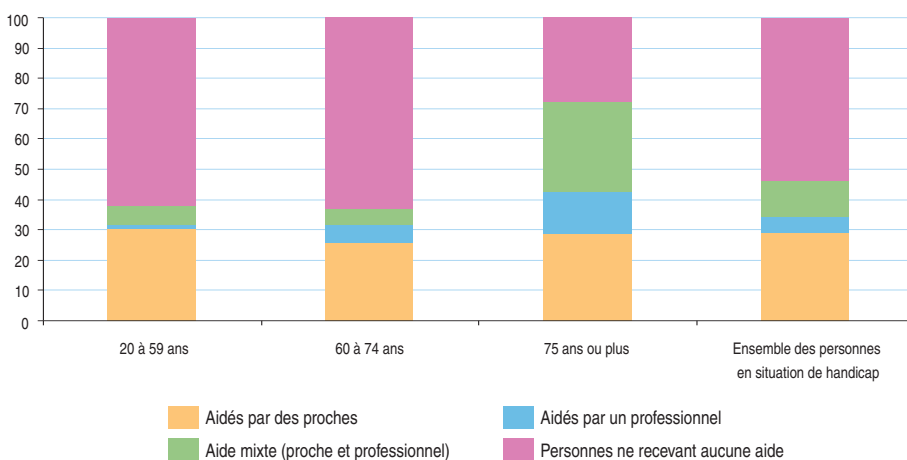
Les personnes en situation de handicap percevant des allocations sont davantage aidées

Parmi les personnes en situation de handicap, 31 % touchent au moins une allocation ou une prestation au titre de leur handicap. Ces prestations sont de nature différente (figure 4) : les plus fréquentes sont la pension d'invalidité et l'Allocation adultes handicapés (AAH), perçues respectivement par 9 % et 8 % des personnes en situation de handicap.

Les personnes les moins autonomes sont celles qui nécessitent le plus d'aide humaine et qui ont davantage de chances de percevoir des allocations. En effet, 39 % des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une aide perçoivent au moins une prestation ou une allocation. Ainsi, 13 % des personnes aidées touchent l'AAH versée par la CAF ou la MSA ; 12 % bénéficient d'une pension d'invalidité et 8 % ont droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par le Conseil général. Le fait de percevoir une allocation permet aux personnes en situation de handicap de solliciter une aide, notamment d'un professionnel.

2 L'aide mixte et l'aide d'un professionnel sont plus fréquentes pour les personnes âgées de 75 ans ou plus

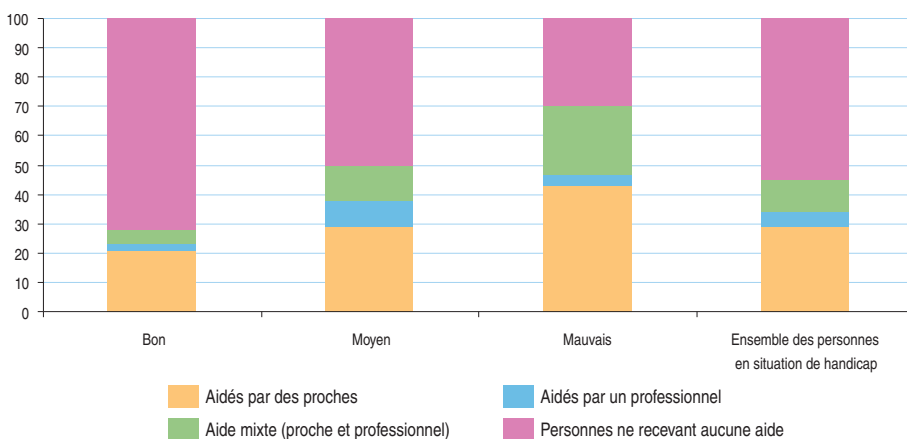
Origine de l'aide selon l'âge des Franciliens en situation de handicap (en %)



Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

3 Deux tiers des Franciliens en situation de handicap se percevant en mauvaise santé bénéficient de l'aide de proches

Origine de l'aide selon l'état de santé ressenti (en %)



Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

4 L'Allocation adultes handicapés est perçue par 13 % des Franciliens en situation de handicap qui sont aidés

Part des personnes en situation de handicap percevant des prestations au titre de leur handicap (en %)

	Ensemble des Franciliens en situation de handicap	Franciliens en situation de handicap recevant une aide d'un proche ou d'un professionnel
Prestations-Allocation adultes handicapés (AAH) versée par la CAF ou la MSA	8	13
Prestations-Pension d'invalidité, pension pour inaptitude au travail, majoration pour tierce personne, versée par l'assurance maladie (CPAM, MSA ou CNRACL) avec allocation supplémentaire d'invalidité	9	12
Prestations d'aide à la personne : Allocation personnalisée autonomie (APA) versée par le Conseil général	4	8
Revenus : rente versée par une assurance ou une mutuelle	4	3
Prestations indemnités journalières de la sécurité sociale (arrêt maladie)	3	3
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée par le Conseil général	1	2
Prestations-Rente d'incapacité liée à un accident du travail versée par l'assurance maladie (CPAM, MSA...)	4	1
Autre allocation ou prestation	1	1
Prestations-Pension militaire invalidité	1	1
Prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Conseil général	0	0
Allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)	1	0
Au moins une allocation	31	39

Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

Le ressenti des personnes aidant un proche âgé à domicile

En 2008, en France, 3,4 millions de personnes aident un proche de 60 ans ou plus à domicile dans les tâches de la vie quotidienne. Elles ont en moyenne 59 ans et 53 % sont des femmes. La moitié de ces aidants sont les enfants de la personne aidée et un tiers leur conjoint. Les autres aidants sont des membres de la famille (frères, sœurs) ou font partie de l'entourage (amis, voisins).

Une petite partie des aidants (14 %) estiment que le bien-être de la personne aidée ou l'amélioration de sa santé est le premier aspect positif de l'aide qu'ils apportent.

La charge ressentie, synonyme de fatigue et de dépression

Deux aidants sur dix ressentent une charge moyenne ou lourde : des tensions dans les relations avec la personne aidée, leur famille, le manque de temps, les sacrifices, la dégradation de leur état de santé...

Neuf aidants sur dix ayant une charge lourde se disent fatigués moralement. Ils procurent une aide au détriment de leur santé (troubles du sommeil, problèmes de dos) ; c'est le cas de 56 % d'entre eux. Au cours des douze derniers mois, 18 % ont renoncé à des soins, contre 6 % pour ceux qui ont une charge légère.

Aider dans de nombreux domaines amplifie la charge ressentie et l'isolement des aidants

L'état de santé de la personne en situation de handicap et la charge ressentie sont liés. Les aidants ressentant une charge importante s'occupent de personnes âgées fragilisées. L'intensité de la charge ressentie est aussi liée à l'aspect psychique de la dépendance.

La diversité de l'aide, ainsi que l'importance de la perte d'autonomie de la personne aidée, est un facteur déterminant de la charge ressentie par l'aidant. Les femmes ayant une activité professionnelle et qui aident leurs parents, ressentent une charge élevée. La cohabitation n'est pas un facteur explicatif de la charge ressentie. Par contre, si l'aidant est l'enfant de la personne âgée ou s'il est en couple, cela intensifie la charge.

La vie professionnelle s'ajuste à l'activité d'aide

Un tiers des aidants ayant une charge importante ont dû aménager leur vie professionnelle (horaires, lieu, nature du travail) ou renoncer à certains changements professionnels. Mener parallèlement vie professionnelle, vie d'aidant et vie familiale relève donc d'un vaste défi. Toutefois, la vie professionnelle permet de préserver l'identité et l'indépendance de l'aidant.

Les aidants expriment un besoin de répit, même si l'aide leur permet d'être plus complices (16 %) avec la personne aidée. L'aide apportée a également des répercussions sur la vie sociale pour deux tiers des aidants : sortie en journée, départs en week-ends. Un tiers y voit un impact sur ses soirées et activités.

Source : N. Soullier, « Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie », DREES, Études et Résultats, n° 799, mars 2012. Cette étude concerne les personnes aidant un seul proche âgé à domicile dans les tâches de la vie quotidienne.

L'APA est versée aux personnes les moins autonomes, souvent plus âgées. Plus le niveau d'autonomie d'une personne est faible, plus elle bénéficie d'une aide mixte. En effet, les trois quarts des personnes touchant cette allocation sont aidées à la fois par leurs proches et un professionnel. Les personnes aidées uniquement par leur famille perçoivent plus fréquemment l'AAH ou une pension d'invalidité. Quant aux personnes en situation de handicap, non aidées, elles perçoivent davantage une rente

d'incapacité : 86 % des allocataires d'une rente d'incapacité sont dans ce cas.

Celles qui ne perçoivent pas d'allocation déclarent être, en moyenne, en meilleure santé que les autres : 10 % seulement déclarent être en mauvais état de santé. Dans plus de la moitié des cas, elles ne bénéficient d'aucune aide de leur proche ou d'un professionnel contre 25 % pour celles qui perçoivent une allocation. Néanmoins, 6 % bénéficient uniquement d'une aide par un professionnel (figure 5).

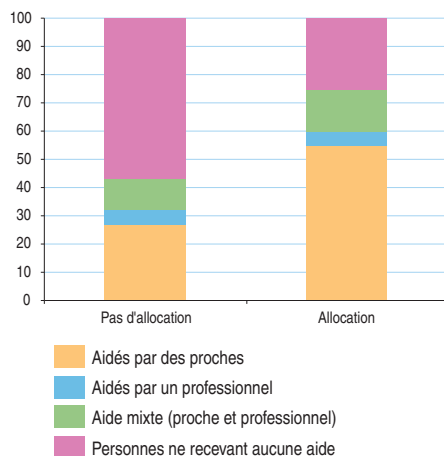
De plus, 21 % des personnes en situation de handicap perçoivent une aide financière ou matérielle de leurs proches. Cette aide consiste, pour un tiers, au paiement des dépenses (courses, factures) et, pour un quart, à la mise à disposition d'un logement.

L'aide d'un proche est principalement effectuée par un cohabitant

Près de 90 % des personnes en situation de handicap aidées par un proche le sont par un membre de leur famille. Parmi ces aidants, 58 % sont des femmes. De plus, la moitié des aidants cohabitent avec la personne aidée : un quart des aidants sont les conjoints de la personne aidée et un autre quart sont leurs enfants. Au final, les aidants de l'entourage sont majoritairement des femmes cohabitantes (conjoint ou enfant).

5 75 % des Franciliens en situation de handicap percevant une allocation bénéficient d'une aide

Origine de l'aide selon la perception ou non d'une allocation ou prestation (en %)



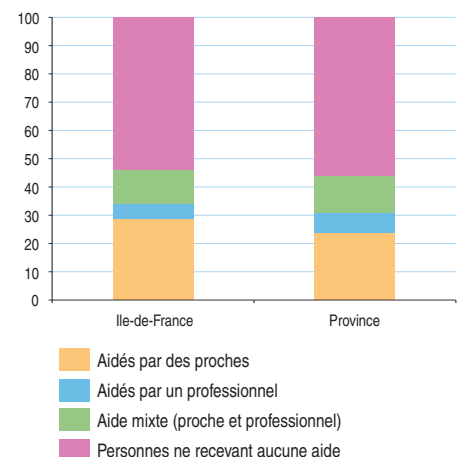
Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

Davantage d'aide de l'entourage en région francilienne qu'en province

En Ile-de-France, les trois quarts des interventions sont effectuées par l'entourage de la personne handicapée et un quart par un professionnel. Malgré la dispersion des familles et des taux d'activité élevés, les interventions auprès des Franciliens en situation de handicap ne sont pas plus souvent effectuées par des professionnels qu'en province. C'est même l'inverse : 29 % des personnes en situation de handicap sont aidées uniquement par un proche en Ile-de-France contre 24 % en province. La proportion est de 12 % en Ile-de-France pour l'aide mixte contre 13 % en province (figure 6).

6 L'aide apportée par des proches aux personnes en situation de handicap est plus présente dans la région francilienne qu'en province

Origine de l'aide selon les régions (en %)



Source : Insee, enquête Handicap santé 2008, volet ménages

La moitié des aidants non professionnels sont âgés de 20 à 59 ans et un quart de 60 à 75 ans. 60 % sont à la retraite ou inactifs, donc a priori davantage disponibles pour s'occuper de personnes en situation de handicap. Lorsqu'ils travaillent, 34 % d'entre eux sont employés et 34 % sont cadres. Ces deux catégories socioprofessionnelles sont davantage représentées parmi les aidants que parmi l'ensemble des Franciliens.

Les aidants de l'entourage apportent soutien moral et aide dans les tâches ménagères

Près des trois quarts des aidants de l'entourage interviennent au moins une fois par semaine et 22 % interviennent même tous les jours. La fréquence dépend de l'âge de la personne aidée et du degré de handicap. L'aide apportée par un proche s'articule essentiellement autour de tâches de la vie quotidienne, mais aussi du soutien moral. Ainsi, 85 % de ces aidants déclarent apporter un soutien moral. La tâche assumée par l'aidant non professionnel est plus fréquemment une tâche ménagère. Près des trois quarts de ces aidants interviennent pour les tâches ménagères. En outre, 68 % aident à faire les courses ou encore à acheter les médicaments, et 40 % proposent leur aide pour accompagner la personne souffrant d'un handicap chez le médecin ou pour s'occuper de ses problèmes de santé.

La plupart du temps, l'aidant non professionnel effectue plusieurs types d'aides. Parmi les huit types d'aides déclarées à l'enquête, 45 % des aidants familiaux apportent au moins deux types d'aides.

Les aidants professionnels interviennent le plus souvent pour des tâches ménagères

L'aide la plus souvent apportée par les aidants professionnels, comme pour les aidants de l'entourage, concerne les tâches ménagères (56 %). Les soins au corps, comme la santé ou la toilette, arrivent en deuxième position. Ainsi, 21 % des professionnels s'occupent des problèmes de santé de la personne en situation de handicap, et près d'un quart délivrent des soins personnels.

Un quart des aidants professionnels intervient tous les jours. La plupart des personnes aidées (74 %) ne recourent qu'à un seul aidant professionnel, 14 % à deux aidants professionnels et 6 % déclarent bénéficier de trois aidants de spécialité différente.

Sur le plan de la rémunération, 53 % des personnes aidées paient directement l'aidant professionnel. Plus du quart passe par une institution publique et 14 % par une institution privée. Très peu les rémunèrent par l'intermédiaire de leurs proches.

Les aidants professionnels sont plus souvent des femmes (60 %). Plus de la moitié des aidants professionnels exercent en tant qu'aide à domicile, aide ménagère

Les personnes en situation de handicap âgées de moins de 20 ans

Parmi les déficiences touchant les jeunes de moins de 20 ans, cinq d'entre elles sont le plus souvent citées : 24 % de difficultés liées à l'apprentissage, 23 % de difficultés pour voir de près ou de loin (mais ni malvoyant, ni aveugle), 18 % ont un retard intellectuel, 17 % rencontrent des difficultés de compréhension et 16 % ont un autre problème visuel (trouble de la vision des couleurs, fatigue visuelle).

En ce qui concerne la restriction d'activités, 19 % ont des difficultés pour se rappeler des activités de la vie quotidienne, 19 % pour nouer des relations avec autrui, 14 % ont des difficultés pour appeler de l'aide et 10 % ont des difficultés sur le plan psychologique.

32 000 jeunes Franciliens en situation de handicap sont aidés par un proche ou un professionnel, soit 38 % des personnes de moins de 20 ans en situation de handicap. Ils sont aidés pour 27 % uniquement par leur famille, en majorité leurs parents, et seulement pour 3 % d'entre eux par des professionnels.

La part des jeunes se percevant en très bonne santé est de 20 % contre 6 % pour celle en très mauvaise santé. Enfin, cette jeune population aidée est plutôt masculine, à savoir 65 % de jeunes hommes contre 35 % de jeunes femmes en situation de handicap.

Seuls 3 % de jeunes personnes aidées en situation de handicap occupent un emploi, 68 % sont étudiants, élèves, en stage ou en formation non rémunérée.

ou auxiliaire de vie. Seulement 15 % appartiennent au corps paramédical. ■